

SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 72.*

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

### INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

#### **Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.**

Les dépenses de fonctionnement enregistrées par la DICS en 2008 se montent à 727 890 006 francs. Alors que les revenus s'élèvent à 348 486 932 francs, l'excédent de charges du compte de fonctionnement est de 449 403 074 francs. Sur les 31 centres financiers que compte la DICS, neuf ont vu leur résultat de fonctionnement se détériorer par rapport à celui du budget. Les péjorations les plus significatives sont observables au Secrétariat général, à l'Enseignement préscolaire, à l'Ecole de culture générale, aux Collèges de Gambach, de Sainte-Croix et du Sud, ainsi qu'à l'Université. Quant aux autres centres financiers, affichant la même tendance, les dépassements sont infimes et concernent l'Ecole du personnel soignant, plus 5000 francs, et le Service de la culture, plus 82 000 francs. Il est important de souligner que l'indice de renchérissement calculé au budget 2008 était de 107.5. Aux comptes 2008, il est passé à 107.8. Cette différence de 0,28% a évidemment des conséquences financières notables, pour une direction qui compte plus de 4200 EPT, pour un total de 578 millions de francs de charges de personnel. Ce qui représente le 72,5% des charges totales de fonctionnement. Concernant le personnel, nous constatons que le nombre d'EPT est de 4204, aux comptes 2008. Alors que 4222 étaient budgétés, ce qui nous donne une diminution de 17,5 EPT. L'augmentation par rapport aux comptes 2007 est tout de même importante, puisqu'elle s'élève à 47 EPT. Ceci est la conséquence directe d'une évolution démographique cantonale. Encore une explication concernant une bonne partie des comptes concernant l'enseignement, pratiquement tous les numéros de la position 312.000, Chauffage, sont plus élevés. Ceci provient en partie d'un cours de change défavorable lors du remplissage des citernes. A relever que les imputations sur ces numéros de position sont exécutées directement par le Service des bâtiments. D'autre part, les numéros de position 318.001 (Frais de télécommunications) sont dans la grande majorité des cas bien inférieurs au budget grâce à la suppression de la facturation des coûts d'exploitation et de la connexion Internet/Extranet par le SITel. Dans les centres financiers, concernant l'enseignement, tous les numéros de position 319.040 (Dépenses liées à l'activité interne) sont compensés entièrement sous les numéros de position 436.040 (Revenus liés à l'activité interne).

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

### INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT

#### **Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.**

Comme vous avez pu le constater, le rapport de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport est bien fourni et très complet; normal! avec une composante de 31 services!

Ce qui est à relever en particulier, c'est actuellement la consultation qui a lieu concernant la nouvelle loi scolaire. Ceci dit, je remercie M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat concernant cet excellent rapport.

#### **Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Je tiens pour ma part à remercier également les rapporteurs de la CFG pour leur travail, avec une seule précision: ce ne sont pas 31 services mais 31 centres de charges, ce qui rend la tâche un tout petit peu plus simple tout de même!

#### **Duc Louis (ACG/MLB, BR).**

Je suis un peu confus de reprendre la parole mais, M<sup>me</sup> la Commissaire, c'est à vous que je m'adresse.

J'ai été interpellé récemment par une élève de la Haute école pédagogique concernant les tests des examens finaux pour obtenir le brevet. Cette jeune fille s'est posé une question parce qu'elle a été recalée parce qu'elle ne savait pas faire «la roue» (*rires*). Alors, je me pose la question: Si moi, Louis Duc, je m'appête à faire «la roue» devant M<sup>me</sup> Bourguet, je pourrais le comprendre (...) mais qu'une élève de la Haute école pédagogique ne sache pas se foutre sur les jambes, etc. – encore faut-il être habillée pour – cela me choque un petit peu que ça rentre dans des considérations pour obtenir le brevet final.

Alors, M<sup>me</sup> la Conseillère, je vous pose cette question: «Est-il vraiment logique d'en arriver là?»

#### **Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

M. le Député Louis Duc pose une question qui fait l'objet également d'une interpellation de M<sup>me</sup> la Députée Aeby-Egger à laquelle nous aurons l'occasion de répondre.

J'espère que M. le Député Louis Duc comprendra que je ne veuille pas étaler le cas individuel d'une élève qui fait également l'objet d'une procédure de recours, avec cependant une remarque qui me paraît importante. La problématique n'est pas liée seulement au fait de savoir faire «la roue», la problématique est liée au fait de pouvoir enseigner l'éducation physique à l'école. Et la problématique est un tout petit peu plus large que ce qu'a mentionné M. le Député Louis Duc, s'agissant de cette élève.

Il est très important que les enseignants de l'école primaire soient en mesure d'enseigner le sport. Je le rassure, cela comprend bien d'autres disciplines que faire «la roue» devant une salle de classe. Cela comprend également de réussir, par exemple, les tests de natation, de réussir les tests Jeunesse & Sport pour la gymnastique, et d'autres éléments de ce type-là. Nous aurons l'occasion de donner une réponse plus complète par écrit qui, c'est très important – j'espère que M. le